

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

DELIBERATIONS

Participations financières à des enfouissements de réseaux réalisés par la FDEA

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Bellevue, en vue des travaux de voirie et d'enfouissements des réseaux, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les six certificats techniques ci-dessous ; autorise le Maire à les signer, à payer les sommes correspondantes à chacun des deux certificats techniques et fixe la durée d'amortissement des travaux à 30 ans.

- Le certificat technique relatif à la participation financière des communes pour le chantier n°1210015 de dissimulation de réseau de distribution public d'électricité, montant à régler par la commune : 32 229,49 € pour les travaux de dissimulation et 2 685,79 € pour la maîtrise d'œuvre, soit un montant total de 34 915,28€
- Le certificat technique relatif à la participation financière des communes pour le chantier n°1210015 / CE de dissimulation de réseau de communications électroniques, montant à régler par la commune : 10 101,84 € pour les travaux de dissimulation et 1 080,00 € pour la maîtrise d'œuvre, soit un montant total de 11 181,84€

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2021, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 :	2 500,00 €
202	2 000,00 €
2051	500,00 €
Chapitre 21 :	26 000,00 €
2112	8 000,00 €
21311	2 000,00 €
21312	2 000,00 €
21318	5 000,00 €
21578	1 000,00 €
2158	4 000,00 €
2183	2 000,00 €
2188	2 000,00 €
Chapitre 23 :	7 000,00 €
2313	5 000,00 €
2315	2 000,00 €
Total :	35 500,00 €

DIVERS

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
MCG France	Achat de 3 ordinateurs portables et 3 vidéoprojecteurs	19/10/2021	HT : 7 806,00 € TTC : 9 367,20 €
ALTRAD MEFRAN	Achat illuminations : 3 grands flocons filants, 3 planètes étoilées, 3 corbeilles d'étoiles, 3 étoiles filantes, 3 branches de Noël blanches, 3 branches de Noël bleue	15/11/2021	HT : 4 015,00 € TTC : 4818,00 €
D H QUARTZ	Mise en place d'un mécanisme sur billes pour les cloches Eglise de Glaire	15/11/2021	HT : 4 910,00 € TTC : 5 892,00 €

Installation du système de vidéoprotection

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation du système de vidéoprotection suivent leurs cours.

Travaux à l'église Saint Martin de Glaise

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUY, adjoint au Maire en charge du patrimoine. Ce dernier informe le Conseil Municipal que dans le cadre des différents travaux engagés, il était envisagé de se rapprocher de la Fondation du Patrimoine afin de lancer une souscription. Dans ce cadre, il a été nécessaire de prendre attache avec les services des Bâtiments de France. Malheureusement compte- tenu des trop nombreuses préconisations de ce service, la commune ne conventionnera pas avec la Fondation du Patrimoine.

Téléthon 2021

Monsieur le Maire revient sur l'annulation des différentes manifestations programmées en intérieur dans le cadre du Téléthon, en raison de l'aggravation des conditions sanitaires. Il donne la parole à Monsieur NAPARTY, adjoint au Maire en charge des associations, qui informe le Conseil Municipal que les associations et l'école ont tout de même pu récolter des fonds (randonnée, ventes de petits pains et de gâteaux...).

Espace canin

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que le club canin ne peut faire ses séances dans le parc de la salle des fêtes de Iges compte- tenu du terrain inapproprié. Il avait été envisagé de faire des aménagements au niveau du stade, mais en raison du zonage du PLU cela n'est pas réalisable. Il est donc prévu de clôturer une surface de plus ou moins 900 m² sur le terrain que nous louons à VNF à l'extrémité de la Place de la mairie.